

Paris, le 24 juin 2021

COMMUNIQUÉ

Note d'information : mobiliser l'expertise territoriale française à l'international

L'expertise territoriale française est très demandée à l'international et a trouvé sa place dans les projets de coopération décentralisée, mais elle est encore trop peu mobilisée en tant que telle. La DAECT souhaite informer les collectivités territoriales françaises des options qui s'offrent à elles pour **valoriser et mobiliser l'expertise de leurs agents à l'étranger.**

Cette note d'information présente les nombreux programmes proposés par les opérateurs et le MEAE pour mobiliser l'expertise des agents territoriaux français à l'international. Ils visent à accompagner les processus de décentralisation, d'amélioration de la gouvernance locale, de formation des élus, de développement des services publics...

Elle passe aussi en revue les outils juridiques à la disposition des collectivités territoriales qui permettent de répondre et d'encadrer la mobilité de leurs agents.

Cette note vise enfin à sensibiliser les collectivités sur la pertinence ainsi que l'intérêt de ces missions d'expertise et montre comment les intégrer à leur politique de ressources humaines.

→ Retrouvez cette note en pièce jointe de ce communiqué.

La DAECT se tient à votre disposition pour toute question ou demande d'accompagnement sur la mobilisation de l'expertise territoriale française à l'international.

Contact:

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)
57, boulevard des Invalides, 75007 PARIS
01 43 17 62 64 | secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr